

Classe à horaires aménagés

- 6^{ème} Musicale
- 5^{ème} Musicale
- 4^{ème} Musicale
- 3^{ème} Musicale

FICHE DE CANDIDATURE

à remettre à l'école primaire fréquentée en 2024-2025

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nom du responsable légal si différent :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Ecole primaire fréquentée en CM2 :

Collège du secteur (qui doit être fréquenté en Septembre 2025) :

LV1 Anglais

Madame, Monsieur :

demande la préinscription de leur enfant au Collège J.-B. Carpeaux à la rentrée 2025.

Après avis favorable de la commission, et dans la limite des places disponibles, deux cas peuvent se présenter :

- l'élève est du secteur du collège, l'inscription en CHAM est automatique,
- l'élève est hors du secteur du collège, l'inscription nécessite l'affectation par le Directeur Académique au collège Carpeaux, seule décision créatrice de droits. Il convient donc de demander une dérogation auprès de votre établissement d'origine.

Signature des Parents

Classe à horaires aménagés

- 6^{ème} Musicale
- 5^{ème} Musicale
- 4^{ème} Musicale
- 3^{ème} Musicale

FICHE DE CANDIDATURE

à remettre au Conservatoire

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nom du responsable légal si différent :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Ecole primaire fréquentée en CM2 :

Collège du secteur (qui doit être fréquenté en Septembre 2025) :

LV1 Anglais

Madame, Monsieur :

demande la préinscription de leur enfant au Collège J.-B. Carpeaux à la rentrée 2025.

Après avis favorable de la commission, et dans la limite des places disponibles, deux cas peuvent se présenter :

- l'élève est du secteur du collège, l'inscription en CHAM est automatique,
- l'élève est hors du secteur du collège, l'inscription nécessite l'affectation par le Directeur Académique au collège Carpeaux, seule décision créatrice de droits. Il convient donc de demander une dérogation auprès de votre établissement d'origine.

Signature des Parents

Classe à horaires aménagés

- 6^{ème} Musicale
- 5^{ème} Musicale
- 4^{ème} Musicale
- 3^{ème} Musicale

FICHE DE CANDIDATURE

à remettre au Conservatoire qui transmet au collège

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nom du responsable légal si différent :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Ecole primaire fréquentée en CM2 :

Collège du secteur (qui doit être fréquenté en Septembre 2025) :

LV1 Anglais

Madame, Monsieur :

demande la préinscription de leur enfant au Collège J.-B. Carpeaux à la rentrée 2025.

Après avis favorable de la commission, et dans la limite des places disponibles, deux cas peuvent se présenter :

- l'élève est du secteur du collège, l'inscription en CHAM est automatique,

- l'élève est hors du secteur du collège, l'inscription nécessite l'affectation par le Directeur Académique au collège Carpeaux, seule décision créatrice de droits. Il convient donc de demander une dérogation auprès de votre établissement d'origine.

Signature des Parents

Admission en CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique)
Collège J-B. Carpeaux - Valenciennes

FICHE TECHNIQUE 2025

Procédure :

1 - L'information vous est fournie par cette plaquette. Toutefois, vous pouvez contacter la direction du collège ou la direction du conservatoire pour la compléter.

2 - Les 3 fiches de candidature jointes doivent parvenir impérativement au Conservatoire de Musique et à l'Ecole Elémentaire au plus tard le **Vendredi 07 Mars 2025**.

3 - Les tests d'entrée organisés par le Conservatoire, en collaboration avec le Collège, se dérouleront les 18 et 19 Mars 2025 au conservatoire.

- Formation musicale : mardi 18 mars de 9 H à 12 H,
- Formation instrumentale : mercredi 19 mars à partir de 14 H

4 - La Commission d'affectation spécifique se tiendra en Mai.

5 - L'information et la remise des dossiers pour l'inscription définitive se feront en Juin.

Pour tout renseignement :

Collège Jean-Baptiste Carpeaux
Rue Membrée
59300 VALENCIENNES
Tél. : 03.27.46.24.78
Mail : ce.0590224y@ac-lille.fr / Site : www.carpeaux.fr

Conservatoire à Rayonnement Départemental
8, rue Ferrand
59300 VALENCIENNES
Tél. : 03.27.22.57.30
Mail : conservatoire@ville-valenciennes.fr /
Site : <http://valenciennesconservatoire.valenciennes.fr>

Classe à Horaires Aménagés Musique

au

Collège Jean-Baptiste Carpeaux

et au

Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique

VALENCIENNES



Pour conjuguer harmonieusement études générales
et études musicales,
Pour développer ses compétences et connaissances
artistiques.



Des élèves ayant satisfait aux tests d'entrée,
Des élèves motivés et passionnés par la musique,
Des élèves curieux et appliqués dans leurs apprentissages.



Un accueil en externat ou à la demi-pension,
Un horaire aménagé favorisant la fréquentation du conservatoire
deux après-midi par semaine,
Un suivi individualisé des élèves concertés entre les deux
Etablissements.



- Collège J.-B. Carpeaux - Rue Membrée 59300 VALENCIENNES - Tél : 03.27.46.24.78

Mail : ce.0590224y@ac-lille.fr / Site : www.carpeaux.fr

- Conservatoire - 8 Rue Ferrand 59300 VAKENCIENNES – Tél : 03.27.22.57.30

Mail : conservatoire@ville-valenciennes.fr /

Site : <http://valenciennesconservatoire.valenciennes.fr>

C. H. A. M.

La rentrée 2025 sera l'occasion de proposer aux familles intéressées, la possibilité d'intégrer une C.H.A.M. (classe à horaires aménagés musique), structure qui existe depuis 1990 au Collège J.B. Carpeaux et au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Valenciennes.

SPECIFICITE DE CETTE CLASSE

Cette classe offre aux jeunes musiciens toutes les facilités pour mener à bien leurs études musicales.

Cet objectif est favorisé par la proximité du Conservatoire dont l'accès est direct depuis le collège et par l'absence de cours d'enseignement général sur deux après-midi.

Les élèves de 6^{ème} musicale reçoivent, au fil des jours de classe, un enseignement général qui les mènera dans les meilleures conditions jusqu'en 3^{ème} musicale et au Diplôme National du Brevet. En cas de sortie du dispositif CHAM en cours de cycle, un élève scolarisé au collège CARPEAUX par dérogation, devra réintégrer son collège de secteur.

La discipline instrumentale choisie comme principale à l'admission devra rester la même sur l'ensemble du cursus cham. En cas de réorientation nécessaire de l'élève, le conseil pédagogique du conservatoire devra valider la demande.

RECRUTEMENT

Les élèves qui suivent ces classes doivent avoir une réelle motivation pour la musique et une curiosité pour toutes les formes d'expression artistique (danse, théâtre, cinéma, arts plastiques) et fournir un travail régulier.

DOSSIERS

Ce dossier de présentation est accompagné de 3 fiches de candidature en classe musicale

- ⇒ l'une sera remise au directeur de l'école primaire fréquentée par l'enfant,
- ⇒ les deux autres seront remises pour le **Vendredi 07 Mars 2025** au plus tard, au Conservatoire de Valenciennes.

SELECTION

Un jury composé de représentants du Conservatoire de Musique et du Collège Carpeaux opérera une sélection en fonction des places disponibles.

ADMISSION

Si le jury émet un avis favorable à la candidature d'un élève, son admission au Collège J.-B. Carpeaux deviendra effective après accord de Monsieur le Directeur académique pour la dérogation, si l'élève ne relève pas du secteur du collège Carpeaux (cette demande de dérogation est à joindre au dossier d'entrée en 6^{ème} remis par l'école primaire). Un dossier d'inscription sera remis, par le secrétariat du collège, à la famille avertie personnellement de la décision courant juin.

CALENDRIER

- Retour des fiches de préinscription au plus tard le **Vendredi 07 Mars 2025** (Ecole primaire + Conservatoire),
- Tests et entretiens 18 et 19 mars 2025,
- Information aux familles de l'avis par le Conservatoire en mai sous réserve de la décision d'affectation par l'Inspection Académique,
- Inscription définitive en Juin (se rapprocher du collège avec la dérogation de la Direction Académique) auprès des deux établissements.
- Réunion commune d'information aux parents des futurs élèves de 6^{ème} fin juin.

DROITS D'INSCRIPTION

Un droit d'inscription et de scolarité est réclamé à tous les élèves selon les tarifs votés au Conseil Municipal.

Une bourse peut être attribuée sous conditions de ressources (voir avec l'intendance du Collège et/ou vie scolaire du Conservatoire).

ACCUEIL

Au collège, les élèves peuvent être externes ou bénéficier des services de la demi-pension 1, 2, 3 ou 4 fois par semaine, sauf le mercredi.

ORGANISATION DES COURS

Deux demi-journées sont libérées afin de permettre aux élèves de suivre les cours du Conservatoire.

DES CLASSES ACTIVES, DES ACTIVITES VIVANTES

Les élèves des classes à horaires aménagés tirent profit de leur parcours en CHAM que se soit humainement ou culturellement. Leur pratique artistique éveille leur sensibilité et leur ouverture au monde d'aujourd'hui tant au travers de leur travail personnel qu'au travers des activités communes où ils partagent les mêmes motivations : participation à des spectacles, à des visites culturelles, à des concerts...

L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

Il comprend la formation musicale, la formation instrumentale, les pratiques d'ensemble, le chant choral et offre le choix d'ateliers proposées par le conservatoire.

DES RESULTATS SCOLAIRES ET ARTISTIQUES RECONNUS

Au Collège et au conservatoire, la possibilité de concilier études musicales et études générales constitue un gage de réussite dans la poursuite des études quelque soit la voie d'orientation envisagée.

Résultats et appréciations obtenus au conservatoire participent à l'évaluation trimestrielle et apparaissent sur le bulletin. Le conservatoire est représenté lors des conseils de classe du collège.

A L'ISSUE DE LA TROISIEME

Les élèves optent pour différentes orientations menant à toutes les filières du baccalauréat.

Ils peuvent également poursuivre la musique dans le cursus scolaire :

- ⇒ En intégrant une 2nde spécifique afin de se préparer au baccalauréat "Techniques de la musique et de la danse" au Lycée Corot à Douai ou au Lycée Pasteur à Lille.
- ⇒ En suivant une 2nde option facultative musique, proposée dans certains lycées.

Collège et Conservatoire assurent conjointement leur rôle de conseil pour la meilleure orientation des élèves.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE VENDREDI 07 MARS 2025

TESTS D'ENTREE EN CLASSE CHAM/Indicateurs

TESTS DE FORMATION MUSICALE									
➤ TESTS ORAUX : DECHIFFRAGES - PREPARATION 10mn									
LECTURE DE NOTES	PARLEE, HORIZONTALE et VERTICALE en CLE DE SOL ET CLE DE FA								
LECTURE RYTHMIQUE	PARLEE, CLE au CHOIX mesures binaires <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr> <tr><td>4</td><td>4</td><td>4</td></tr> </table> Mesure ternaire non décomposée <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>6</td></tr> <tr><td>8</td></tr> </table>	2	3	4	4	4	4	6	8
2	3	4							
4	4	4							
6									
8									
LECTURE CHANTEE	En clé de Sol, tonalités Majeures et mineures jusqu'à 2 altérations à l'armure.								
➤ TESTS D'ECOUTE ET D'ECRITURE									
MELODIQUE	Sous la forme d'une dictée mélodique à une voix, donnée au piano, et de difficulté progressive. Tonalités : DO, SOL, FA Majeur + altérations accidentelles Mesures <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td>4</td><td>4</td></tr> </table>	2	3	4	4				
2	3								
4	4								
HARMONIQUE	Reconnaisances d'accords Majeurs et mineurs,								
RYTHMIQUE	Sous la forme d'une dictée rythmique à une voix donnée au piano pouvant contenir : Rondes, blanches, noires, croches, triolet de croches, double-croches et silences correspondants.								
THEORIQUE	Connaissances générales et Identification des intervalles : 2de, 3ce Majeure et mineures / 4te, 5te, 8ve justes								

TESTS INSTRUMENTAUX	
Programme au choix permettant de situer le candidat dans ses acquis techniques et musicaux	Entre 3 et 5 mn Une partition sera mise à disposition des examinateurs

ENTRETIEN
Portant sur la motivation de l'élève à intégrer un cursus CHAM. Un responsable légal pourra être associé.

NB : Les élèves du Conservatoire de Valenciennes pouvant accéder au C1N3 en formation musicale et instrumentale sont exemptés des tests musicaux.

Les élèves des 5 établissements en conventionnement avec le conservatoire et pouvant accéder au C1N3 en formation musicale sont également exemptés des tests de formation musicale (joindre une attestation de l'établissement d'origine)